CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS VENDARGUES
SÉANCE DU Jeudi 30 avril 2026

Présents : Mme Christine OLIVA – Mme Géraldine GROLIER - Mme Christelle MUSICCO – M. Loïc GOUGET – Mme Ghislaine BONNEFILLE – Mme Pierrette ARNIER - Mme Valérie JUNILLON - M. Robert PISTILLI – Mme Sandra AULOMBARD

Représentée : Mme Josy BELMONTE pouvoir à Mme Valérie JUNILLON – M. Joël FERNANDEZ pouvoir à Mme Christine OLIVA

Excusés : M. Guy LAURET – Mme Laurence BOISVILLE

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Valérie JUNILLON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H10.

Adoption de l'ordre du jour

Question n°	Objet
	Désignation du secrétaire de séance
	Adoption de l'ordre du jour
1	Finances - Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025
2	Finances - Budget Primitif 2026
3	Association JOUVENCE –Convention n° 18 et Subvention – 2026-2027
4	Subvention FNATH
5	Subvention les Restaurants du Cœur
6	Subvention Espace Renaissance
7	Subvention Secours Catholique
8	Questions diverses

L'ordre du jour ci-dessus est adopté **à l'unanimité**.

Question N°01 – Finances - Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025
Délibération n° 06/2026

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, il y a lieu, conformément aux instructions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'arrêté des comptes du CCAS de Vendargues pour l'exercice 2025, d'en déterminer les résultats définitifs des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les restes à réaliser, appelés à être reportés sur l'exercice 2026.

En application des dispositions de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, le CCAS de Vendargues a fait le choix de produire un Compte Financier Unique (CFU) dès l'exercice 2024.

Le CFU constitue un document budgétaire et comptable unique, se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public.

Il vise à :

- renforcer la lisibilité et la transparence de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs,
- sans remettre en cause les prérogatives respectives de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU repose sur une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le budget général de l'exercice 2025 s'est exécuté du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Le Compte Financier Unique 2025 est accompagné d'une note synthétique, jointe à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31 et L.1612-12 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°04/2025 du conseil d'administration du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 ;

Vu l'arrêté fixant le cadre du Compte Financier Unique, fondé sur le référentiel M57 ;

Il est proposé au Conseil d'administration :

1°) de donner acte de la présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025,

2°) d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 (recettes et dépenses exécutées en comptabilité M57) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total

Recettes	2 052.55	75 000.00	77 052.55
Dépenses	0	78 789.67	78 789.67
Résultats	**2 052.55**	**-3 789.67**	**-1 737.12**

3°) d'affecter les résultats 2025 de la façon suivante :

Sachant que, en comptabilité M57, l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'Investissement,

↳ Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice Déficit : - 3 789.67 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (002) Excédent : 10 757.17 €
- Résultat de clôture à affecter Excédent : 6 967.50 €

↳ Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

- Résultat de l'exercice Excédent : 2 052.55 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (001) Excédent : 2 515.97 €
- Résultat comptable cumulé Excédent : 4 568.52 €

- Dépenses engagées non mandatées : 0 €
- Recettes restant à réaliser : 0 €
- Solde des restes à réaliser : 0 €

- Besoin réel de financement : 0€

↳ Affectation du résultat de la section de Fonctionnement :

- Résultat excédentaire : 6 967.50 €

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'Investissement (recettes au compte 1068) : 0 €
- En excédent reporté à la section de Fonctionnement (chapitre 002 du budget 2025) : 6 967.50 €

↳ Transcription de l'affectation des résultats au Budget 2026 :

Fonctionnement :

- Recettes : 002 – Excédent reporté : 6 967.50 €

Investissement :

- Dépenses : 001 – Solde d'exécution N-1 : 4 568.52 €
- Recettes : 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé : 0 €

4°) d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 et prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°02 – Finances - Budget Primitif 2026

Délibération n° 07/2026

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et s'élève :

- en section de Fonctionnement à : **91 967.50 €,**
- en section d'Investissement à : **13 136.02 €.**

Il est proposé d'adopter le Budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses – Chapitres

011	Charges à caractère général	68 000.00 €
012	Charges de personnel	0,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 100.00 €
65	Autres charges de gestion courante	15 400.00 €
023	Virement à la section d'investissement	7 467.50€
	TOTAL	**91 967.50 €**

Recettes – Chapitres

002	Résultat Fonctionnement reporté	6 967.50 €
74	Dotations et participations	85 000.00 €
	TOTAL	**91 967.02 €**

Section d'Investissement

Dépenses – Chapitres

20	Immobilisations incorporelles	13 136.02 €
	TOTAL	**13 136.02 €**

Recettes – Chapitres

040	Opération d'ordre de transferts entre	1 100.00 €
001	Excédent d'investissement reporté	4 568.52 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 467.50 €
	TOTAL	**13 136.02 €**

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°03 – Association JOUVENCE – Renouvellement convention n° 18 et subvention – 2026-2027

Délibération n° 08/2026

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;
Il est rappelé le partenariat en cours avec l'association JOUVENCE dans le cadre de l'organisation et de l'animation d'ateliers d'activités physiques adaptées à la santé des séniors.

Il est proposé de renouveler la convention avec l' association JOUVENCE pour l'exercice 2026/2027 prévoyant la tenue de 3 ateliers par semaine durant les périodes scolaires, de septembre à juin, programmés :

- le lundi de 15h45 à 17h00,
- le jeudi de 9h à 10h15,
- le jeudi de 10h30 à 11h45.

Aussi, il est proposé :

- d'adopter cette nouvelle convention pour l'exercice 2026/2027 et d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'absence, Madame la Vice-Présidente, à la signer,
- de préciser que, en contrepartie, le CCAS s'engage à verser à l'association une subvention annuelle de 2.000 euros,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 065.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°04 – Subvention Association FNATH - Exercice 2026

Délibération n° 09/2026

Monsieur Robert PISTILI quitte la séance et ne prend ni part au débat, ni au vote.

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;
Nous sommes saisis d'une demande de subvention par l'association des accidentés de la vie – FNATH – section Montpellier centre-Hérault.

Il est proposé :

- d'octroyer, pour l'exercice 2026, une subvention de **1.100 € (mille cent euros)** à cette association.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 065.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°05 – Subvention Association Les Restaurants du Cœur - Exercice 2026

Délibération n° 10/2026

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;
Nous sommes saisis d'une demande de subvention par l'association les Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de l'Hérault.

Après débat, le Conseil d'Administration décide d'octroyer une subvention de 2.500 €, comme l'an passé et non le montant de 2800 € demandé par l'association.

Il est donc proposé :

- d'octroyer, pour l'exercice 2026, une subvention de **2.500 € (deux mille cinq cents euros)** à cette association.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 065.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°06 – Subvention Association Espace Renaissance - Exercice 2026

Délibération n° 11/2026

Monsieur Joël FERNANDEZ quitte la séance, ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;
Nous sommes saisis d'une demande de subvention par l'association Espace Renaissance.

Il est proposé :

- d'octroyer, pour l'exercice 2026, une subvention de **1.600 € (mille six cents euros)** à cette association.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 065.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°07 – Subvention Association Secours Catholique - Exercice 2026

Délibération n° 12/2026

Mesdames Pierrette ARNIER et Ghislaine BONNEFILLE quittent la séance, ne prennent pas part ni au débat, ni vote.

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;
Nous sommes saisis d'une demande de subvention par l'association Secours Catholique.

Il est proposé :

- d'octroyer, pour l'exercice 2026, une subvention de **1.400 € (mille quatre cents euros)** à cette association.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 065.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°09 – Questions diverses

Rappels :

- Une soirée cabaret est offerte aux aînés Vendarguois pendant la fête votive : le mardi 21 juillet 21h place Espartinas avec Francky Folies et son tout nouveau spectacle " Ho la la "
- Une conférence gratuite animée par le professeur DUBOIS, dans le cadre d'octobre rose, se déroulera le jeudi 1er octobre 18h salle Armingué 2. Mme Oliva rappelle qu'il faut mobiliser les personnes à venir y assister
- Une collecte pour la banque alimentaire chez Lidl le dernier week-end du mois de novembre.

La séance est levée à **21h05**.

Procès-Verbal adopté en séance du 29 octobre 2026 .

La Vice-Présidente,

Christine OLIVA.

La Secrétaire,

Valérie JUNILLON.

Mis en ligne le 30 OCT. 2026